

INTERDICTION DE CIRCULATION
DU 03 au 09 décembre 2019
REFECTION DE LA BANDE ROULANTE
Chemin du Boulanger

Le Maire de la Commune de Reuilly (Indre),
Vu les articles L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du Code de la Route,
Vu la demande formulée le 28 novembre 2019 par l'entreprise SETEC, Route du Vieux Domaine à VIERZON (18100)
Considérant que ces travaux de réfection de la bande roulante empêcheront toute circulation sur le chemin du Boulanger,

ARRETE :

Article 1^{er} :

- a) La circulation sera interdite pour les véhicules légers et les poids lourds sur tout le chemin du Boulanger, sauf riverains,
- b) Cette disposition s'appliquera dans l'emprise et pendant la durée des travaux, du 03 au 09 décembre 2019
- c) Le stationnement sera interdit au droit du chantier
- d) Cette disposition s'appliquera dans l'emprise et pendant la durée des travaux, du 03 au 09 décembre 2019 inclus
- e) Une déviation sera mise en place par l'entreprise

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et enlevée par SETEC

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la commune de Reuilly.

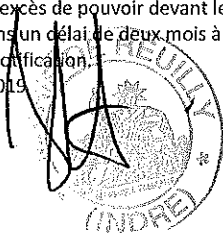
Article 5 :

Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Indre,
Madame le Maire de Reuilly,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée pour information :

- à SETEC
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à la Brigade de proximité de Gendarmerie de Reuilly

Fait à REUILLY, le 28 novembre 2019

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 28 novembre 2019.



Le Maire,

Nadine BELLEFROT

